



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

assainissement

Question écrite n° 4462

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les difficultés financières rencontrées par les communes rurales qui ont à faire face à des investissements relatifs à l'assainissement collectif. En effet, le coût des collecteurs est très élevé, représentant des longueurs importantes et disproportionnées par rapport à la faible densité de la population. Par exemple, pour une commune rurale de sa circonscription confrontée à ce problème, et dans l'état actuel du financement, le coût du mètre cube serait triplé, avec 75 % imputables à la construction des réseaux de raccordement et 25 % à la construction des stations. Le milieu rural se trouve pénalisé par rapport au milieu urbain. Il lui demande donc s'il ne serait pas légitime de prévoir des aides spécifiques pour la construction de réseaux de raccordement en milieu rural.

Texte de la réponse

Les investissements afférents à l'assainissement collectif peuvent effectivement s'avérer coûteux dans les zones à faible densité de population, et en particulier en milieu rural. Dans ce cas, l'assainissement non collectif peut être économiquement plus intéressant tout en garantissant des performances comparables. Il est donc très important que les collectivités se livrent, avant toute décision d'investissement, à un zonage permettant d'identifier pour chaque secteur d'habitation la solution technique présentant le meilleur bilan coûts/avantages, comme le prévoit la loi sur l'eau du 3 juin 1992 et le décret d'application du 3 juin 1994. Par ailleurs, les collectivités locales rurales peuvent recevoir des aides au financement de ces investissements. Elles bénéficient des aides des agences de l'eau et peuvent de plus recevoir des subventions des départements qui disposent, en plus de leurs ressources propres, du fonds national pour le développement des adductions d'eau doté par l'Etat d'environ 900 millions de francs par an et dont l'objet exclusif est de venir en aide aux collectivités locales en milieu rural qui réalisent des travaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4462

Rubrique : Eau

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 octobre 1997, page 3376

Réponse publiée le : 5 janvier 1998, page 58